

- Décide la modification du square du Prieuré en square de l'Abbaye :

- Numéros : 1, 3, 5, 7,9,11,13 Square de l'Abbaye (logements de l'EHPAD le Prieuré)

- Décide de modifier les numérotations comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancien N°	Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
21	SQUARE DU PRIEURE	1	Square de l'Abbaye
21 Bis	SQUARE DU PRIEURE	3	Square de l'Abbaye
21 Ter	SQUARE DU PRIEURE	5	Square de l'Abbaye
		7	Square de l'Abbaye
		9	Square de l'Abbaye
		11	Square de l'Abbaye
		13	Square de l'Abbaye

